



KAPIAMBA & ASSOCIES
CABINET D'AVOCATS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 001/06/2025

« Le Cabinet KAPIAMBA Georges & ASSOCIÉS(KKA) clarifie les allégations infondées concernant DIVO International et la production du documentaire sur la guerre des 6 jours de Kisangani. »

Kinshasa, le 27 juin 2025

Au nom de Divo international, le Cabinet KAPIAMBA Georges et Associés (KKA) rétablit les faits face aux rumeurs infondées visant à nuire à la réputation de notre client, producteur du documentaire sur la guerre de 6 jours.

Le Cabinet KAPIAMBA Georges et Associés (KKA), représentant Divo international, souhaite répondre aux récentes spéculations circulant à propos d'un contrat lié à la production du documentaire sur la guerre des 6 jours de Kisangani. Ces allégations, dépourvues de fondement, cherchent à ternir l'image d'une entreprise ayant agi avec une intégrité exemplaire et livré un projet d'une qualité unanimement reconnue.

Les faits établis :

1. Conformité contractuelle : Le contrat pour la production du documentaire a été conclu dans le strict respect des lois et réglementations applicables, avec toutes les autorisations requises, y compris l'ANO, dûment obtenues.

2. Gestion transparente d'une erreur de paiement : le budget n'a jamais été de 1.000.000\$ tel que propagé. Le paiement reçu était de 512.000\$ et les services financiers internes chez Divo international avait identifié et signalé par écrit une erreur administrative de double paiement du même montant de 512.000\$ effectuée par le client FRIVAO. Notre client Divo a immédiatement depuis janvier 2025, initié le remboursement intégral du montant reçu en surplus, processus achevé à ce jour, démontrant une probité rare.

La différence dû au solde contractuel était payée en consentement après la livraison en bonne et due forme du film.

Lubumbashi : 1575, avenue Mama Yemo,
Commune de Lubumbashi

Contact :

Kinshasa : 5, avenue Kasongo, Quartier Socimat,
Commune de la Gombe

République Démocratique du Congo
Téléphone : +243814043641
E-mail : kapiambag2@gmail.com

3. Exécution irréprochable du projet : Le documentaire a été produit, livré et diffusé conformément aux termes du contrat, après des nombreuses remarques pertinentes des différentes parties prenantes, ce qui avait prolongé le délai de livraison.

Le budget couvrait non seulement la réalisation du film, mais également la mobilisation d'équipes techniques internationales (France et États-Unis), l'organisation d'un événement de lancement, une campagne de communication, ainsi que la promotion nationale et internationale. Le film est actuellement en lice pour plusieurs festivals internationaux.

4. Reconnaissance officielle : Le client a formellement remercié Divo international par écrit pour la qualité exceptionnelle du documentaire, qui donne une voix aux victimes et a été largement applaudi. La cliente FRIVAO a également reconnu que l'erreur de double paiement résultait de ses propres procédures internes.

« Divo international a agi avec une transparence et une éthique irréprochable, signalant spontanément une erreur qui aurait pu passer inaperçue et procédant à un remboursement intégral », déclare Maître Georges KAPIAMBA, avocat principal au Cabinet KAPIAMBA Georges et Associés (KKA). « Les rumeurs actuelles constituent une tentative regrettable de diffamation, sans fondement factuel ni juridique. »

Tous les documents pertinents, contrats, preuves de remboursement, correspondances, ont été transmis aux autorités compétentes et parties concernées, confirmant la pleine conformité de notre client. Le Cabinet KAPIAMBA Georges et Associés (KKA) condamne fermement toute tentative de nuire à la réputation de Divo international et son fondateur et se réserve le droit d'envisager des mesures légales contre les sources de ces allégations infondées.

Nous invitons les médias et le public à se référer aux faits vérifiables et à soutenir le travail remarquable de Divo international, qui continue de porter des histoires congolaises sur la scène internationale.

Contact Presse :

Cabinet KAPIAMBA Georges et Associés (KKA)

Tél. : +243 814043641

E-mail : kapiambag2@gmail.com

À propos de Divo international :

Divo international, basée à Kinshasa, est une entreprise audiovisuelle engagée dans la production de contenus à fort impact social. Depuis sa création en 2002, elle se distingue par son professionnalisme et son dévouement à la valorisation des récits congolais, en collaboration avec des talents locaux et internationaux.

Me Georges KAPIAMBA

AVOCAT/ONA 0984



Lubumbashi : 1575, avenue Mama Yemo,
Commune de Lubumbashi

Contact :

Kinshasa : 5, avenue Kasongo, Quartier Socimat,
Commune de la Gombe

République Démocratique du Congo
Téléphone : +243814043641
E-mail : kapiambag2@gmail.com